

ÉDITO

Deux journées importantes au mois de décembre auxquelles on ne pense pas : la journée internationale des personnes en situation de handicap, pour ne pas oublier que nous avons tous les mêmes droits, devoirs, et que nous méritons tous le même respect.

Et la journée internationale du bénévolat, car chacun, à son échelle, peut apporter du temps pour aider une personne, une cause, une valeur...

L'équipe d'Alma a choisi de vous présenter les GEM, qui soutiennent et accompagnent les situations d'handicap, et un suivi sur ce même thème.

Bonne lecture !

Alma 31

ACTUALITÉS

03 décembre : journée internationale des personnes handicapées

05 décembre: Journée internationale du bénévolat

FORMATION

Si vous êtes une structure médico-sociale et que vous souhaitez **sensibiliser vos salariés sur les risques de maltraitements ou réaliser des GAP** (groupes d'analyse de pratiques) : **Contactez-nous !**

INFOS & CONTACT



05.61.21.41.69

alma31@orange.fr

www.alma31.fr

ZOOM SUR... LES GEM

LES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE

Les Groupes d'Entraide Mutuelle (ou GEM) sont des organismes qui accueillent des personnes ayant un handicap psychique. Ces structures apparues en 2005 reposent sur le principe de pair-aidance, c'est-à-dire qu'elles sont créées par et pour les adhérents. Le but principal est de lutter contre l'isolement en créant du lien. C'est un lieu où les adhérents peuvent se retrouver, s'entraider, organiser des activités visant au développement personnel, passer des moments conviviaux, etc.

Contrairement aux hôpitaux de jour ou aux centres médico-psychologique (CMP) les adhérents participent à l'organisation de la structure. En général, ce sont eux qui proposent les activités qui seront mises en place. Le planning se fait en fonction du groupe avec l'aide des salariés ou bénévoles qui y travaillent. Cela permet aux adhérents de se responsabiliser et de travailler la confiance en soi avec des personnes partageant les mêmes handicaps ou similaires (de nature psychique).

Les GEM ne remplacent pas des structures déjà existantes (comme les CMP, pôle emploi, suivi psychologique, etc), mais existent pour les compléter. Les personnes atteintes d'handicap psychique peuvent être orientées de diverses manières : par les professionnels de la santé (psychiatres, médecins généraliste, infirmières...), un établissement (CMP, Maison Des Solidarités...) ou encore par eux-mêmes.

Les financements pour ces structures sont d'ordre privé (cotisation des adhérents) et public (l'Agence Régionale de Santé).

EXEMPLE DE STRUCTURE SUR TOULOUSE : LES MOTS BLEUS

Sur Toulouse, différents GEM existent comme par exemple Les mots bleus. Fondé en 2022, l'objectif de ce GEM est d'accompagner les personnes atteintes de troubles psychiques dans leur réinsertion sociale et professionnelle.

Dans cet organisme, l'animatrice participe aux côtés des adhérents à l'organisation et au fonctionnement des activités internes (atelier informatique, cuisine, peinture...) et externes (sorties culturelles, ludiques...). De plus, les adhérents peuvent trouver des informations sur des problématiques telles que le logement, la santé, le travail et l'accès au droit.

Il est à noter que dans cette structure, une employée est chargée de la coordination ; elle s'occupe également de certaines démarches administratives (exemple : bilan annuel).

Dans ce GEM l'inscription s'élève à 10€ par an. D'autres GEM existent sur Toulouse dont le but principal est le même (lutter contre l'isolement en créant du lien). Les activités et méthodes diffèrent selon les structures. Par exemple, Bi-pôles 31 propose des groupes de paroles ainsi que des conférences sur différentes thématiques toujours en lien avec les troubles psychiques.

LE REPLAY DE NOTRE PODCAST

CLIQUEZ ICI POUR ACCÉDER AU PODCAST



À l'occasion de la journée mondiale de lutte contre la maltraitance des personnes âgées le 15 juin dernier, Alma 31 a réalisé le podcast suivant : « Vous avez dit maltraitance ? ». Témoin ou victime de maltraitements, en institution ou à domicile, par des proches ou des professionnels... De quoi parle-t-on ? Et que peut-on faire, quels sont nos moyens d'actions ?

Les bénévoles d'Alma 31 vous expliquent via ce podcast ce qu'est la maltraitance, ce que peut faire un témoin ou une victime dans une telle situation, qui sont les professionnels pouvant vous aider, et quel est le rôle d'Alma dans l'accompagnement de ces situations. Au programme :

- Comment définir la maltraitance sur personne âgée ?
- Quels sont les différents types de maltraitance ?
- Comment reconnaître les signes de maltraitance chez des personnes âgées ?
- Comment réagir face à une situation de maltraitance ?
- Comment peut-on accompagner la personne victime de maltraitance ?
- Et Alma 31, en quelques mots ?
- En conclusion, que faut-il retenir ?

Bonne écoute/visionnage !

www.youtube.com/watch?v=0uBtgs737Fg

ACTUALITÉS

EN DÉTAIL ...

03 décembre : journée internationale des personnes handicapées

Cette journée vise à promouvoir les droits et le bien-être des personnes handicapées dans toutes les sphères de la société et du développement et à accroître la sensibilisation à leur situation particulière dans tous les aspects de la vie politique, sociale, économique et culturelle.

Plus d'informations : www.education.gouv.fr



05 décembre : Journée internationale du bénévolat

Être bénévole c'est consacrer du temps libre en mettant au service des autres son énergie et ses compétences. Rejoignez l'équipe d'Alma 31, et venez lutter contre la maltraitance des personnes âgées ou en situation de handicap.

Plus d'informations : www.alma31.fr/devenir-benevole



SUIVI DE SITUATION PAR ALMA 31

Description de la situation :

L'appelante, âgée de 65 ans et déficiente visuelle, sollicite Alma 31 pour des faits de maltraitance dont elle serait victime de la part de son fils. Ce dernier, qui vivrait avec elle, la soumettrait à de la violence verbale, physique et à une privation de liberté.

Le mis en cause lui aurait soutiré sa pension d'invalidité pendant 2 ans, avant que l'appelante ne soit sous protection juridique. Il ne lui permettrait pas de sortir de son logement ni d'accueillir des personnes chez elle.

Dans ses moments d'agitation, son fils aurait des gestes brusques, des paroles violentes et des comportements inadaptés. L'appelante explique cela en partie par le fait que le mis en cause refuserait de se faire hospitaliser et ne prendrait plus le traitement prescrit par son psychiatre.

Les voisins subissent également ces excès de violence et ont donc porté plainte. Les professionnels de la MDS sont venus constater la situation.

Demandes de l'appelante :

L'appelante souhaite témoigner de sa situation car elle a peur de son fils et se dit en danger ; elle a besoin d'écoute et de soutien. Elle demande de l'aide pour que la situation évolue en trouvant un moyen de le protéger. Elle informe ne pas être facilement joignable par téléphone car son fils surveillerait ses faits et gestes et, lorsqu'il est présent, il écouterait ses conversations.

Conseils et actions d'Alma 31 :

Après avoir recontacté par téléphone l'appelante, mais nous trouvant en grande difficulté par la présence du mis en cause dans la même pièce que notre interlocutrice, nous décidons de ne plus avoir de contact direct avec elle, ayant peur de la mettre en danger. Aussi, nous nous mettons en lien directement avec la MDS.

Nous contactons la référente du dossier pour lui faire part de la situation ; elle nous confirme que celle-ci est connue mais que l'accompagnement est difficile car les contacts ne sont pas simples à maintenir, et que la relation mère/fils complexifie la prise en charge. Elle nous demande de la rappeler dans un mois, afin de pouvoir faire le point avec Madame.

Comme convenu, nous rappelons la professionnelle de la MDS. Cette dernière nous informe avoir pu échanger à nouveau avec l'appelante. Cette dernière lui a décrit son quotidien difficile avec son fils, informations dont la MDS n'avaient pas en connaissance jusque là. Au vu de la situation qui lui a été décrite, l'assistante sociale a rédigé un signalement à l'encontre du mis en cause, envoyé au procureur, afin de voir comment sécuriser Madame, mais également son fils. Lors de notre échange, il n'y avait pas encore eu de retours du procureur, mais le dialogue entre la MDS et notre appelante s'était ré-enclenché.

L'assistante sociale s'est également mise en lien avec le curateur de notre appelante pour qu'il puisse être d'autant plus attentif aux comportements du fils. Depuis notre appel, l'assistante sociale a pu régulariser ses visites à domicile, et permet ainsi d'accompagner la famille vers une relation plus apaisée.

Conclusion :

La situation est donc bien suivie par les services sociaux, qui ont pu mettre en place de nouvelles démarches pour protéger notre appelante, tout en préservant au mieux les liens avec son fils.

La victime est satisfaite de l'accompagnement réalisé par Alma 31, de l'écoute dont elle a pu bénéficier, et du lien qu'Alma a pu remettre entre Madame et les professionnels, favorisant ainsi une évolution positive de la situation.

LE FONCTIONNEMENT D'ALMA 31



Prise du premier appel et ouverture du dossier par la **Fédération 3977**, plateforme nationale d'écoute, qui redirige vers l'antenne Alma



RÉUNIONS : pluri en visio 1 à 2 fois par mois, et en présentiel à la CMS quai de la Daurade une fois par mois, suivie de la Réunion mensuelle.

PERMANENCES D'ÉCOUTE

Mercredi 9h - 12h

Deux bénévoles assurent l'écoute : un binôme est indispensable pour un bon suivi.

RÉUNIONS PLURIDISCIPLINAIRES

Tous les deux mercredis
17h30 - 19h30

Les bénévoles échangent sur des dossiers : des questions à poser, des conseils à donner, les dossiers à classer.



Échanges téléphoniques
Alma 31 / Appelant

Les bénévoles recontactent les appelants et assurent le suivi des dossiers en fournissant les conseils donnés par la pluri.